

Le guide du 100% santé



Integrance

La mutuelle des solidarités

Bien voir, bien entendre et soigner son hygiène bucco-dentaire sont des conditions à notre bien-être au quotidien.

Ces besoins essentiels nécessitent parfois d'avoir recours à des équipements médicaux plus ou moins coûteux (lunettes de vue adaptées, prothèses dentaires et auditives etc.) que certains Français ne pouvaient pas assumer.

Afin de répondre à cette problématique, le 100% santé a progressivement été mis en place entre 2019 et 2021.

En quelques mots, le 100% santé c'est :

- Proposer une prise en charge à 100%, c'est-à-dire un remboursement intégral sur « un panier » d'équipements et de soins aux tarifs règlementés en optique, dentaire et audiologie.
- Développer des actions de prévention et favoriser l'accès aux professionnels et aux soins.

Le 100% santé s'applique à toutes les personnes disposant d'une garantie santé responsable, qu'elle soit collective ou individuelle. Elle s'applique également aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire, ainsi qu'aux personnes disposant d'une garantie santé non responsable mais adaptée avec le 100% santé.

Les acteurs du 100% santé



Optique

ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ - CLASSE A



> MONTURES

- Plusieurs montures au choix aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

> VERRES

- Entre 32,50€ et 170€ en fonction de la correction et du type de verre



> TRAITEMENT

- Amincissement
- Anti-reflets
- Anti-rayures

REMBOURSEMENT INTÉGRAL

OU AU CHOIX

> ÉQUIPEMENT À TARIFS LIBRES - CLASSE B

> ÉQUIPEMENT MIXTE - CLASSE MIXTE

- Pour lesquels l'assuré a la possibilité de choisir des verres à tarifs libres et une monture «100 % Santé» ou inversement.

REMBOURSEMENT SELON LE NIVEAU DE GARANTIE CHOISI

Dentaire

ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ

COURONNE ET BRIDGE MÉTALLIQUES

- > Toutes les dents

COURONNE CÉRAMIQUE ZIRCON

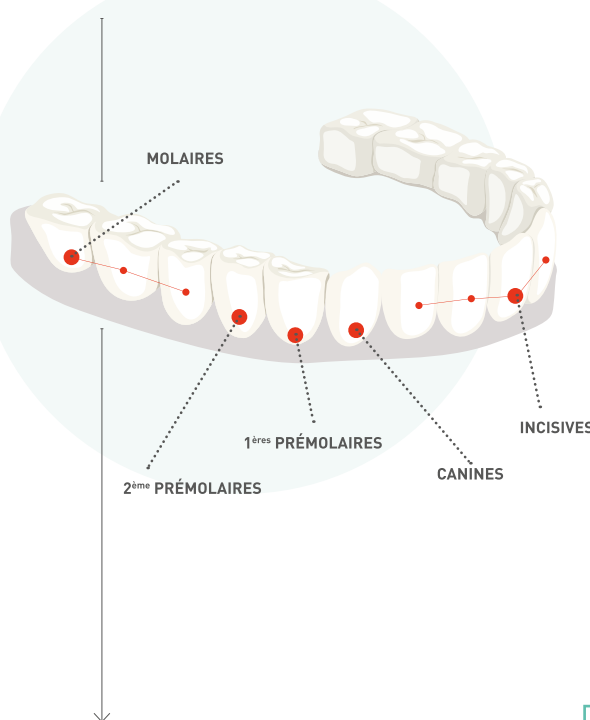
- > Incisives, canines, prémolaires

COURONNE CÉRAMOMÉTALLIQUE ET CÉRAMIQUE (hors zircone)

- > Incisives, canines, 1ères prémolaires

BRIDGE CÉRAMOMÉTALLIQUE

- > Incisives



REMBOURSEMENT INTÉGRAL

OU AU CHOIX

> ÉQUIPEMENT À TARIFS MAÎTRISÉS

Pour lesquels le reste à charge sera modéré car ces équipements sont également encadrés par des honoraires limites de facturation.

> ÉQUIPEMENT À TARIFS LIBRES

- Couronne céramométallique
- Couronne sur implant

REMBOURSEMENT SELON LE NIVEAU DE GARANTIE CHOISI

Aides auditives

ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ CLASSE I

Les audioprothésistes vendent les équipements de Classe I à un tarif plus bas (PLV).

> TYPES D'ÉQUIPEMENT

- Contours d'oreille classique
- Contours à écouteur déporté
- Intra-auriculaires

> GARANTIES

30 jours d'essai minimum
4 ans de garantie fabricant

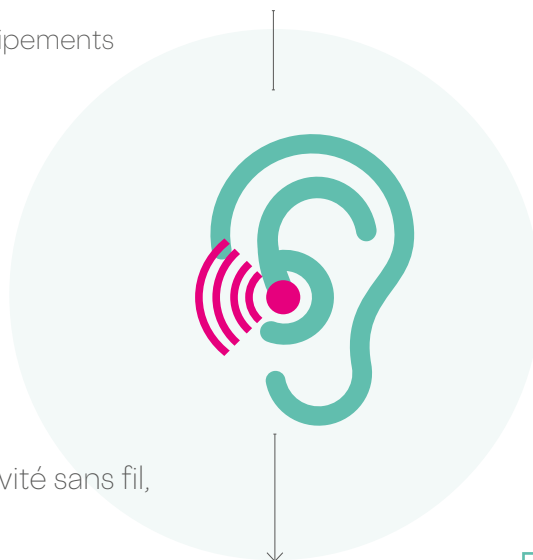
> AU MOINS 3 OPTIONS

Système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent...

OU AU CHOIX

> ÉQUIPEMENT À TARIFS LIBRES - CLASSE II

Les aides auditives comprenant au moins 7 options.



REMBOURSEMENT INTÉGRAL

REMBOURSEMENT SELON LE NIVEAU DE GARANTIE CHOISI

Une offre encore inégalement connue

Un an après sa mise en place, 53% des enquêtés déclarent avoir déjà entendu parler du 100% santé.

10 millions



de Français ont pu bénéficier de l'offre 100% santé et ont vu leurs lunettes, leurs soins dentaires et leurs audioprothèses totalement pris en charge.

Le nombre de patients équipés d'une aide auditive a augmenté de

77%
entre 2019 et 2021.

Cependant, le 100% santé reste un dispositif encore peu connu qui pourrait être plus souvent utilisé.


Cette connaissance imparfaite du 100% santé repose sur une mauvaise compréhension du dispositif des Français (35% des sondés supposent leurs revenus trop élevés pour y être éligibles, alors que le 100% santé est accessible à tous) et sur certains professionnels de santé qui oublieraient d'en informer leurs patients.

La hausse du nombre d'équipements vendus et de soins réalisés démontre que


la réforme réduit le renoncement aux soins
en conduisant de nouveaux assurés à se soigner et à s'équiper.




Nos conseils et bonnes pratiques pour bénéficier du 100% santé

 > Vérifier si la garantie est « 100% santé » : tous les contrats responsables proposent des prestations 100% santé.


> Ne pas communiquer le tableau de garantie aux professionnels de santé : communiquer sur sa garantie peut permettre aux professionnels de santé d'orienter vers un traitement supérieur avec un risque de Reste à Charge.




> Demander systématiquement des devis comparatifs 100% Santé et panier libre : la loi oblige les professionnels de santé à fournir un devis 100% santé pour comparer.




> Respecter les délais de renouvellement de l'Assurance Maladie et/ou de la Complémentaire Santé :
2 ans pour l'Optique,
4 ans pour l'Audiologie




> Se renseigner auprès de sa mutuelle pour connaître le réseau de soins en partenariat avec elle.



> Panacher 100% santé et panier libre quand c'est possible. Par exemple, pour des lunettes, prendre des verres 100% santé avec une monture libre.



> Utiliser les forfaits libres uniquement quand c'est nécessaire : par exemple pour le dentaire, certains traitements sont exclusivement hors 100% santé.



Chez Intégrance, nous avons choisi le réseau de soins ACTIL pour faire bénéficier à nos adhérents de prix négociés sur leur panier libre.

Vrai ou faux ?

Le 100% santé permet d'être remboursé intégralement pour tous les soins ?

FAUX : Le 100% santé ne signifie pas que dans ces trois secteurs, toutes les dépenses seront prises en charge par les complémentaires santé et l'assurance maladie. Par exemple, pour l'hospitalisation, les consultations chez un spécialiste ou l'orthodontie, ce sont les garanties du contrat qui s'appliquent. Une bonne couverture santé reste indispensable.



Avec le 100% santé, la prise en charge des complémentaires santé augmente ?

VRAI : Par exemple, en dentaire, pour une couronne céramo-métallique sur canine avec un contrat « entrée de gamme », l'organisme complémentaire remboursait 32,25€ avant la réforme. Maintenant il rembourse 416€, afin d'aboutir à un reste à charge nul pour l'assuré.

Les organismes complémentaires tels que la mutuelle Intégrance sont des acteurs majeurs de la réforme du 100% santé. Ils ont engagé des moyens importants pour mettre en œuvre cette réforme et assurer une prise en charge supplémentaire sur chacun des paniers de soins concernés.

Pourquoi choisir Intégrance ?

Au sein de la mutuelle Intégrance, nous avons la conviction que l'accompagnement des vulnérabilités constitue une inépuisable source d'inspiration. Depuis 1980, nous soutenons toutes les personnes vulnérables, handicapées ou dépendantes, ainsi que leur entourage. Nous mettons tout en œuvre pour renforcer leur autonomie et défendre leurs droits.

Nous proposons des produits et services innovants en complémentaire santé, assistance, prévoyance et épargne. Nous apportons des réponses concrètes et pérennes pour améliorer le quotidien de nos adhérents, qu'ils soient particuliers, entreprises ou associations de l'Économie Sociale et Solidaire.

Ainsi, chaque solution que nous imaginons pour aider les plus vulnérables bénéficie plus largement à toutes les personnes, tout au long de leur vie.

Mutualistes assumés, nous aimons rappeler que ce sont nos adhérentes et nos adhérents qui gouvernent Intégrance. Seules comptent leurs voix - des voix que nous veillons également à faire entendre sans relâche auprès des pouvoirs publics.



Intégrance est la première mutuelle nationale agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ».

Restons en contact

www.integrance.fr

Vous êtes un particulier déjà adhérent ?

Réalisez toutes vos démarches sur votre espace personnel ou par téléphone

09 69 320 325

Service gratuit + prix appel

Vous êtes un particulier et vous souhaitez adhérer ?

Faites une demande de devis sur www.integrance.fr ou par téléphone

0 800 103 014

Service & appel gratuits

Vous êtes une entreprise

09 77 401 948

Service gratuit + prix appel